

## Restructuration du Groupe DANONE - Motion du Conseil Municipal

**«M. LE MAIRE :** Dévoilé partiellement par voie de presse, le projet de restructuration à l'échelle européenne de la branche biscuit du Groupe DANONE a provoqué une inquiétude légitime des salariés. Les maires des sites concernés par ce plan ont aussitôt décidé de se mobiliser pour demander des explications aux responsables du groupe ; ils ont décidé de se retrouver à Paris ce jeudi 18 janvier, date de la convocation du Comité Central d'Entreprise ; ils arrêteront ainsi les actions à mener et manifesteront activement leur solidarité aux salariés de DANONE réunis à Ris-Orangis».

J'ai maintenant à vous soumettre deux motions, la première étant présentée par Gérard DINTROZ, concernant ce qu'on pourrait appeler «l'affaire DANONE», et surtout l'affaire DANONE vue de Besançon.

**M. DINTROZ :** Monsieur le Maire, tout le monde a été averti par la presse des problèmes qui peuvent se poser au niveau des 176 salariés de l'Entreprise LU à Besançon. Et comme nous sommes en période électorale, j'aurais souhaité que l'ensemble des Conseillers Municipaux, des élus, adoptent une motion de soutien, ça me paraît très facile et évident et que nous allions -ou que vous trouviez un autre moyen- leur apporter, toutes tendances confondues, notre soutien pour que dans les périodes qui arrivent il n'y ait pas une cacophonie, qu'on n'enclenche pas une cacophonie médiatique... qui a le plus soutenu, qui a le moins soutenu... le problème est notre image de marque de Besançon et ces 176 salariés. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaite, c'est mieux formulé, bien entendu, par écrit mais c'est l'état d'esprit complètement consensuel de les aider, et de ne pas ternir notre image de marque par un soutien excessif d'un côté ou de l'autre, voilà Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Les collègues ont la motion présentée par Gérard DINTROZ sous les yeux ; il n'est donc pas utile de la lire. Sur le fond, ce ne serait pas la première fois qu'unanimement les élus soutiennent une action, notamment en direction de l'emploi, mais ce que je regrette dans votre motion, c'est la proposition de donner aux Bisontins la liste des produits bisontins fabriqués par DANONE afin que chaque consommateur agisse en toute responsabilité. Qu'est-ce que vous voulez dire par là, vous le libéral ?

**M. DINTROZ :** Cette idée, Monsieur le Maire, ne m'est pas venue toute seule ce matin. J'entendais à la radio que des maires d'autres villes étaient en train de se regrouper pour essayer d'avoir une action dans ce sens. Si cette proposition n'est pas bonne, je suis tout à fait prêt à la retirer, parce que quelque part elle a de l'agressivité. Mais quand on voit ce que par exemple le désastreux boycott de la viande a amené comme réactions positives quant à la sécurité des consommateurs et puis maintenant les gens reviennent manger de la viande, je pense que quelque part on pourrait exercer une pression sur les dirigeants qui ne feront pas, eux, de sentiment quant aux emplois qu'ils auront à sacrifier peut-être quelque part à Besançon. Voilà, c'est l'espoir que je mets dans cette motion.

**M. LE MAIRE :** C'est un peu du José BOVÉ à votre taille peut-être.

**M. FOUSSERET :** C'est le résultat du libéralisme de MADELIN ça.

**M. DINTROZ :** On peut le supprimer.

**M. LE MAIRE :** Je vais vous proposer une autre motion que j'ai essayé de rédiger rapidement, plus générale et sans entrer dans le détail, après vous avoir rappelé qu'après le 11 janvier, c'est-à-dire le jour où nous avons connu, par la presse, ce qui risquait d'arriver aux salariés du groupe DANONE, nous sommes entrés en contact avec les six autres maires et nous avons envoyé dès le 11 janvier à la direction de DANONE un courrier très bref mais sérieux et solide. Comme nous avons reçu le 13 janvier un courrier signé Jean-René BUISSON, directeur général des ressources humaines, nous expliquant qu'il n'y avait pas grand chose à craindre, on essaie d'arranger un petit peu le contexte. Nous avons aujourd'hui même, le 15, envoyé un courrier au président du Groupe DANONE, lui demandant de nous recevoir, nous élus, le 18 janvier à Paris pour discuter avec lui, en accord avec les autres maires qui ont signé, on n'est plus que 5, mais on se retrouvera, je l'espère, tous, dans une démarche collective que nous ferons dans le courant

de la semaine. Je crois que le conseil de groupe doit se retrouver à Ris-Orangis dans l'après-midi du 18, les salariés ont prévu d'y aller, donc les élus de Besançon y seront présents aux côtés des autres maires pour soutenir les salariés. Voilà donc la motion du groupe majoritaire qui reprend un peu ce que vous pensiez mais sans le boycott : «Dévoilé partiellement par voie de presse, le projet de restructuration à l'échelle européenne de la branche biscuit du groupe DANONE a provoqué une inquiétude légitime des salariés. Les maires des sites concernés par ce plan ont aussitôt décidé de se mobiliser pour demander des explications aux responsables du groupe. Ils ont décidé de se retrouver à Paris, ce jeudi 18 janvier, date de la convocation du comité de groupe. Ils arrêteront ainsi les actions à mener et manifesteront activement leur solidarité -je reprends vos termes- aux salariés de DANONE réunis à Ris-Orangis». Ça me paraît plus global, c'est moins sévère que vous, mais je suis peut-être plus libéral. Je vous donne la parole.

**M. DINTROZ** : Je préférerais, Monsieur le Maire, puisque vous modifiez et c'est très bien, que ce soit l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition, alors que vous avez là une démarche restrictive.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas terminé.

**M. DINTROZ** : Alors si vous me demandez mon avis sur quelque chose d'incomplet...

**M. LE MAIRE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité -si vous votez- s'associe à cette démarche volontariste et apporte son soutien aux salariés concernés. Vous êtes satisfait ?

**M. DINTROZ** : Eh bien voilà !

**M. LE MAIRE** : Vous voyez qu'on arrive à faire quand même de bonnes choses tous les deux, même si ce n'est pas souvent. J'ai présenté cette motion au nom du groupe majoritaire avec en conclusion : Le Conseil Municipal, à l'unanimité. Elle devient : «Motion du Conseil Municipal de Besançon».

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie».

**M. FOUSSERET** : Bel exemple de libéralisme !»

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'associe à cette démarche volontariste et apporte son soutien aux salariés concernés.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2001.*